

RAPPORT DU DIRECTEUR

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/59/2),

1. REMERCIE le Directeur pour son Rapport et pour les indicateurs de performances qui y figurent ;
2. PRIE le Directeur de continuer à rédiger, chaque année, ce rapport type ; et
3. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante-troisième session (Document GC/59/3) ainsi que la réponse du Directeur (Document GC/59/4),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/59/3) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ;
3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquante-troisième session ; et
4. EXPRIME au Directeur son soutien total en ce qui concerne le rapprochement avec les hauts responsables de l'OMS dans le but de renforcer encore la coopération, et ENCOURAGE le développement de procédures opérationnelles standard pour améliorer la coordination et la communication en matière d'identification des facteurs de risque de cancer et d'évaluation des risques encourus.

**Conseil de Direction
Cinquante-neuvième session**

GC/59/R3

*Lyon, 18–19 mai 2017
Auditorium*

RAPPORT FINANCIER, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/5 « Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son avis ; et
2. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

*Lyon, 18–19 mai 2017
Auditorium*

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET 2018–2019

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Projet de Programme et de Budget pour l'exercice biennal 2018–2019, tel qu'il figure dans le Document GC/59/6 et la Révision 1 des tableaux récapitulatifs afférents,

1. APPROUVE le budget pour la période biennale 2018–2019, dont le montant s'élève à 44 149 793€ ;
2. RECONNAIT que la présentation du projet de budget 2018–2019 est en adéquation avec la Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 (Document GC/57/7 et Annexes 1–3) ;
3. DECIDE que le budget sera financé uniquement par les contributions annuelles des Etats participants, selon les modalités suivantes :
 - 1) 21 912 328€ seront dus par les Etats participants au 1^{er} janvier 2018,
 - 2) 22 237 465€ seront dus par les Etats Participants au 1^{er} janvier 2019,
4. DECIDE d'ouvrir pour l'exercice biennal 2018–2019 un crédit de 44 149 793€ se répartissant comme suit entre les six principaux objectifs de Niveau 2 de l'Arbre des projets du CIRC (Document GC/57/7 et Annexe 3) :

Section	Arbre des projets du CIRC – Objectifs de Niveau 2	Montant (€)
1.	Décrire l'incidence du cancer	3 507 393
2.	Comprendre les causes du cancer	11 719 106
3.	Evaluer et mettre en œuvre les stratégies de prévention et de lutte contre le cancer	4 317 788
4.	Augmenter les capacités de recherche sur le cancer	10 950 537
5.	Jouer un rôle stratégique de premier plan et renforcer l'influence du Centre dans le domaine de la recherche sur le cancer au niveau mondial	4 799 948
6.	Permettre, soutenir et coordonner efficacement les recherches	8 855 021
	Total	44 149 793

GC/59/R4 (suite) – page 2
PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET 2018–2019

5. DECIDE que le Directeur, conformément au Paragraphe 3.3 de l'Article III du Règlement financier, est autorisé à effectuer des virements entre sections du budget jusqu'à concurrence de 15% du montant de la section d'origine. Des virements supérieurs à cette proportion pourront être effectués avec l'accord écrit préalable de la majorité des membres du Conseil de Direction ;
6. DECIDE que le Directeur est autorisé à prélever au cours de la période biennale 2018–2019 une somme maximale de 500 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction afin de couvrir les dépenses budgétaires imprévues résultant d'ajustements monétaires, sous réserve de l'existence dans le Fonds de soldes liquides, en tenant compte d'un taux de change de base pour 2018–2019 de 0,894€ pour un dollar américain ;
7. PRIE le Directeur de rendre compte de l'utilisation du Fonds à cette fin dans les futurs rapports financiers ; et
8. PRIE le Directeur d'envisager des options possibles pour améliorer le recouvrement des coûts en ce qui concerne l'exécution des initiatives financées par des contributions volontaires.

COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ETATIQUES, NOTAMMENT LES ENTITES DU SECTEUR PRIVE, ET EFFORTS DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/7 « Collaboration avec les acteurs non étatiques, notamment les entités du secteur privé, et efforts de mobilisation des ressources »,

1. PREND NOTE du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé dans sa Résolution WHA69.10 ;
2. NOTE que ce Cadre de collaboration remplace le Document GC/49/14 et la Résolution GC/49/R13 « Acceptation de fonds de sources industrielles » du Conseil de Direction ;
3. DECIDE d'établir un Groupe de travail chargé d'explorer la façon dont le CIRC pourrait mettre en application le Cadre de collaboration dans le contexte de son programme de travail et de recherche, et notamment en ce qui concerne l'acceptation de fonds provenant du secteur privé ;
4. DECIDE en outre que le Groupe de travail sera composé des représentants de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Maroc et des Pays-Bas, de quatre membres du Secrétariat (le Directeur, le Directeur de l'Administration et des Finances et deux chercheurs chevronnés du CIRC) et d'un membre de l'OMS ;
5. SOUTIENT les nouvelles initiatives du Secrétariat visant à mobiliser des ressources pour assurer un financement extrabudgétaire supplémentaire pour financer les sept projets prioritaires présentés dans le Document GC/59/6, en organisant entre autres une Conférence des partenaires ; et
6. PRIE le Groupe de travail de présenter ses conclusions et ses recommandations au Conseil de Direction lors de sa soixantième session de mai 2018.

Lyon, 18–19 mai 2017
Auditorium

PROPOSITION D'UN CADRE POUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE À MOYEN TERME DU CIRC (2016–2020)

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/8 « Proposition d'un cadre pour l'évaluation de la mise en application de la Stratégie à moyen terme du CIRC (2016–2020) »,

Rappelant sa Résolution GC/58/R7,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le projet ; et
2. APPROUVE l'approche proposée, décrite aux paragraphes 20 à 25 du Document GC/59/8 ainsi que la liste d'indicateurs présentée ci-dessous après modification :

Objectif des activités du CIRC	Produits/résultats à mesurer	Indicateurs proposés – description et exemples
Avancement des connaissances dans le but de prévenir le cancer grâce à la recherche	Publications dans des revues scientifiques	Analyses bibliométriques : <ul style="list-style-type: none">- nombre total d'articles (classés en articles publiés dans des revues à comité de lecture ; lettres au rédacteur en chef ou commentaires ; articles de synthèse sur invitation ; éditoriaux/nouvelles ou autres)- nombre/proportion d'articles du CIRC publiés dans les 20% des revues les meilleures de leur catégorie thématique- <i>nombre d'articles publiés par rapport au nombre de chercheurs du CIRC payés sur le budget ordinaire</i> <i>Indicateurs utilisant des sources non traditionnelles (altermétrie) :</i> <ul style="list-style-type: none">- <i>nombre de documents stratégiques ayant cité des publications du CIRC</i> <i>[possibilité d'inclure des études de cas]</i>

Objectif des activités du CIRC	Produits/résultats à mesurer	Indicateurs proposés – description et exemples
	Autres types de publications	<p>Accès aux publications et aux ressources du CIRC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - volume des ventes de publications imprimées - <i>volume des ventes de publications électroniques par la librairie en ligne du CIRC</i> - revenus des ventes des publications du CIRC (proportion des revenus provenant des ventes des <i>Blue Books</i>) - <i>nombre d'accès/de téléchargements des publications en ligne/pdf à partir du site internet du CIRC et de sites extérieurs</i> - <i>nombre de visites aux bases de données en ligne du CIRC</i> <p><i>Indicateurs utilisant des sources non traditionnelles (altermétrie) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>nombre de documents stratégiques ayant cité des publications du CIRC</i> <i>[possibilité d'inclure des études de cas]</i>
	Compétitivité de la recherche ; capacité à attirer des financements extrabudgétaires	<p>Analyse des demandes de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valeur totale et pourcentage de contrats signés (ventilation entre les subventions et les contrats directs) - valeur des contrats signés attribués au CIRC - proportion des Contributions volontaires pour le programme scientifique dans le budget ordinaire - <i>valeur totale des contrats signés exprimée par le nombre de chercheurs payés sur le budget ordinaire du CIRC</i>

Objectif des activités du CIRC	Produits/résultats à mesurer	Indicateurs proposés – description et exemples
Accroissement des capacités de recherche sur le cancer	Développement des ressources humaines	<p>Chercheurs en début de carrière et chercheurs invités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recensement des chercheurs en début de carrière et des chercheurs invités au CIRC et répartition par catégorie (étudiants en thèse, boursiers, post-docs, chercheurs extérieurs confirmés) <i>par région/pays</i> - recensement des Bourses postdoctorales attribuées par le CIRC <i>par région/pays</i> - <i>proportion de chercheurs en début de carrière, de chercheurs invités et de bénéficiaires de bourses postdoctorales venant des pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI)</i> <p>Cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répartition des cours organisés <i>par région/sujet</i> - proportion de cours organisés dans les PRFI - nombre total de participants aux cours <i>par région/sujet</i> - <i>nombre de formateurs formés [par exemple dans le cadre de l'Initiative mondiale pour le développement des registres du cancer (GICR), pour le dépistage du cancer, etc.]</i> <p>Matériel de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>liste des manuels de formation et des directives publiés, etc.</i> - <i>nombre d'achats/de téléchargements/de consultations de matériel de formation</i>
	Développement de nouvelles méthodologies	<ul style="list-style-type: none"> - <i>nombre de téléchargements des outils du CIRC en accès libre</i>
	Développement de réseaux de collaboration	<p>Réseaux internationaux de collaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>recensement et localisation des co-auteurs des articles publiés [possibilité d'inclure des études de cas]</i> - <i>recensement des collaborations internationales pour la préparation des demandes de subvention/les subventions obtenues [possibilité d'inclure des études de cas]</i> <p>Gestion et participation à de grands consortiums internationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>liste des partenariats et des consortiums coordonnés par le CIRC [possibilité d'inclure des études de cas]</i> - <i>liste des consortiums auxquels participe le CIRC [possibilité d'inclure des études de cas]</i>
	Développement de l'infrastructure de recherche	<p>Soutien au développement des infrastructures de recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>liste des plateformes de recherche auxquelles le CIRC a apporté son soutien (par type d'activité et type de soutien) [possibilité d'inclure des études de cas]</i> - <i>cartographie des registres du cancer ayant fait l'objet d'une visite sur site [possibilité d'inclure des études de cas]</i>

Objectif des activités du CIRC	Produits/résultats à mesurer	Indicateurs proposés – description et exemples
Direction stratégique de la recherche – Elaboration des programmes de recherche internationaux	Développement de partenariats institutionnels	Accords institutionnels : <i>- recensement des protocoles d'accord, des protocoles d'association, des accords de collaboration pour la recherche, etc.</i>
	Aide à l'élaboration de stratégies nationales et régionales	<i>- études de cas sur la mise à la disposition des gouvernements de compétences sur la mise en place des programmes de lutte contre le cancer</i>
	Soutien aux initiatives stratégiques mondiales	<i>- études de cas sur la mise à disposition des preuves scientifiques pour l'élaboration de stratégies de lutte mondiale contre le cancer</i>
	Communication aux acteurs concernés et à la population des informations sur les principales activités	Communication : - nombre de visites sur les sites internet du CIRC - volume des téléchargements - <i>indicateurs supplémentaires (altermétriques) dans les médias traditionnels et dans les nouveaux médias</i>
Direction stratégique en matière de recherche – Promotion, soutien et coordination des recherches	Gestion efficace des activités de recherche	<i>- conformité avec les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)</i> <i>- conformité avec les normes du Project Management Institute et du Centre d'excellence de gestion des projets de l'OMS</i> <i>- nombre de notations 'remarquable' lors des audits</i>

PROCEDURE POUR L'ELECTION DU DIRECTEUR

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/9 « Procédure pour l'élection du Directeur »,

Rappelant sa Résolution GC/58/R11,

1. ADOPTE la procédure présentée en détails en annexe ; et
2. DECIDE de suivre la procédure jointe en annexe pour la prochaine élection du Directeur, qui aura lieu lors de sa soixantième session de mai 2018.

Annexe à la Résolution GC/59/R7 Procédure pour l'élection du Directeur

I^{ère} Partie – Soumission des candidatures

1. Tout Etat Membre de l'OMS peut proposer un ou plusieurs candidats, en annexant à cette proposition le *curriculum vitae* du ou des candidats. Des propositions, accompagnées du *curriculum vitae* correspondant, peuvent également être soumises directement par des particuliers. S'il le désire, et à condition qu'il soit rééligible, le Directeur du Centre en fonctions présente sa candidature sans avoir à être proposé¹.

(i) Critères de sélection

2. Le Statut et les Règlements du CIRC ne donnent pas de critères pour la sélection du Directeur. Les fois précédentes, cette question était restée sans réponse, sauf à deux occasions, quand le Conseil de Direction avait décidé d'établir un comité chargé d'aider à identifier des candidats appropriés (c'est-à-dire pour les sélections qui ont eu lieu en 1993 et 2003).

3. Pour définir les critères de sélection du Directeur du CIRC qui figurent dans l'[Annexe 3](#) [Document GC/59/9, page 6], le Conseil de Direction avait décidé de s'appuyer sur la description des « qualités et compétences » utilisée pour la sélection du Directeur en 1993 et en 2003, sur les critères utilisés pour guider les Etats Membres lors de l'élection du Directeur général de l'OMS, sur les critères utilisés pour sélectionner les directeurs d'autres grands instituts de recherche et diverses autres sources d'information pertinentes (par exemple les critères retenus pour la sélection du directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS)).

¹ L'éligibilité est définie dans l'Article 46.6 du Statut et Règlement du CIRC.

(ii) Curriculum vitæ – formulaire type

4. D'après le Règlement intérieur, les candidats au poste de Directeur doivent fournir un *curriculum vitæ* (Article 46.2). Lors des deux dernières sélections (en 2008 et en 2013), les candidats ont été invités à utiliser, sans que cela soit obligatoire, un formulaire type disponible sur le site internet du CIRC/de l'OMS. Le Conseil de Direction a décidé de demander à tous les candidats d'utiliser le formulaire type déjà utilisé pour la sélection du Directeur du CIRC en 2013 ([Annexe 4](#)) [Document GC/59/9, pages 7–13], complété par une Déclaration écrite (voir la section débutant par « Veuillez évaluer vos qualifications et votre aptitude... »), en faisant référence aux « qualités et compétences » requises pour le poste ([Annexe 3](#)) [Document GC/59/9, page 6].

(iii) Curriculum vitæ – Directeur en fonctions candidat à un second mandat

5. Le Règlement intérieur ne précise pas si le directeur en fonctions qui souhaite postuler pour un second mandat doit soumettre un *curriculum vitæ*.

6. Le Conseil de Direction a décidé de demander à tous les candidats de soumettre un *curriculum vitæ*, même au Directeur en fonctions. Cela s'applique également au cas où le Directeur en fonctions serait le seul à se présenter.

(iv) Publication des noms/des curricula vitarum des candidats

7. Dans sa Résolution [GC/54/R21](#), le Conseil de Direction avait décidé que, pour la sélection 2013, « ... le nom des candidats invités à participer à ces entretiens sera publié sur le site internet du CIRC, à moins qu'un candidat n'en fasse la demande contraire. »

8. Le Conseil de Direction décide de ne pas maintenir cette pratique et que le nom et le *curriculum vitæ* des candidats ne seront pas publiés.

II^{ème} Partie – Liste restreinte des candidats retenus

9. Le Règlement intérieur ne précise pas s'il convient d'établir une liste restreinte à partir de la liste complète des candidats proposés ni comment, dans ce cas, il conviendrait de déterminer la liste. L'article 46.5 stipule simplement que « ... Le Conseil de Direction élit à bulletin secret une personne choisie parmi les candidats proposés. ... »

10. Le Conseil de Direction décide de continuer à établir une liste restreinte de candidats selon l'approche utilisée lors des deux dernières sélections du Directeur, en 2008 et 2013.

11. Le Conseil de Direction décide que, peu après la réception de toutes les candidatures recevables (telles qu'elles sont décrites dans l'Article 46.3 du Règlement intérieur), chaque Etat participant devra transmettre au Président du Conseil de Direction le nom de cinq candidats (maximum) à auditionner. Le Président sélectionnera les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de propositions d'entretien émanant d'au moins quatre Etats participants, sachant que le nombre de candidats retenus ne pourra être supérieur à cinq.

III^{ème} Partie – Audition des candidats

12. L'audition des candidats par l'instance dirigeante compétente, ou par un comité émanant de l'instance dirigeante, est la norme au sein de l'OMS, y compris au CIRC, dont le Conseil de Direction a auditionné les candidats figurant sur la liste restreinte lors des deux sélections précédentes².

Modalités de l'entretien

13. Les modalités des entretiens passés au CIRC impliquent la participation de tous les Etats participants. Les entretiens ont lieu le jour précédant l'élection ; chaque candidat doit faire un exposé pour présenter sa vision du CIRC, lequel exposé sera suivi d'une séance de questions-réponses. Les procédures en place visent à assurer le traitement juste et équitable de tous les candidats, par exemple en ce qui concerne l'ordre des entretiens, leur durée et la méthode utilisée pour le choix des questions. Ces procédures doivent toutes avoir été approuvées par le Conseil de Direction à l'ouverture de la session au cours de laquelle les entretiens auront lieu³.

14. Le Conseil de Direction décide qu'il conviendra d'auditionner jusqu'à cinq candidats présélectionnés selon les procédures et le format déjà utilisés au CIRC pour les sélections de 2008 et 2013.

² En 2008, neuf candidats ont été auditionnés ; en 2013 l'unique candidat figurant sur la liste restreinte (le Directeur en fonctions) a été auditionné.

³ Les procédures sont décrites dans une lettre envoyée par le Président du Conseil de Direction aux Etats participants avant la session ([Annexe 5](#)) [Document GC/59/9, pages 14–17].

RAPPORT BIENNAL DU COMITE D'ETHIQUE DU CIRC (2015–2016)

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC (2015–2016), tel qu'il figure au Document GC/59/10,

1. ACCUEILLE avec satisfaction le Rapport biennal du Comité d'éthique du CIRC (2015–2016) ;
2. REMERCIE le Professeur Béatrice Fervers, Présidente du Comité, pour sa présentation du rapport ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les considérations éthiques liées aux activités du Centre.

**DEMANDE DE FINANCEMENT GRACE AU
FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION :
ACHAT D'EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/11 « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : Achat d'équipement scientifique »,

Prenant note du soutien du Conseil scientifique pour la demande d'achat de matériel scientifique (Document GC/59/3 « Rapport du Conseil scientifique sur sa cinquante-troisième session »),

AUTORISE le Directeur à prélever un montant maximum de 700 000€ sur le Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de liquidités suffisantes, pour l'achat de l'équipement scientifique suivant :

	Prix total (€)
a) Accroissement de la capacité informatique du CIRC	300 000
b) Mise à niveau de la plateforme de séquençage nouvelle génération du CIRC (NGS)	310 000
c) Système automatisé pour étudier la chromatine cancéreuse au niveau pangénomique	90 000
Total	700 000

POINT SUR LE PROJET DE « NOUVEAU CENTRE »

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/12 « Point sur le projet de 'Nouveau Centre' »,

1. **EXPRIME** ses vifs remerciements à la Ville de Lyon pour les efforts constants qu'elle déploie pour assurer des conditions adéquates aux locaux actuels, ainsi qu'aux autorités françaises, à savoir l'Etat français, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole et la Ville de Lyon, pour la progression du projet de « Nouveau Centre » ;
2. **SE FELICITE** de la constante collaboration du Secrétariat avec la France, pays hôte du Centre, et avec les autorités locales, ce qui a permis l'avancement du projet de « Nouveau Centre » ;
3. **RECONNAIT** qu'il convient de trouver, avant la date prévue pour le déménagement, le solde non financé de 5,04 millions d'euros et invite les Etats participants à y contribuer volontairement ;
et
4. **PRIE** le Directeur de tenir le Conseil de Direction et le Groupe de travail sur l'infrastructure informés de la progression du projet de « Nouveau Centre ».

ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS, ET REPARTITION DES INTERETS

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/59/14 « Acceptation des subventions et contrats »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément aux paragraphes 2 et 3 de la Résolution GC/52/R13, pour le projet suivant :

Mutographie du cancer : découvrir les causes du cancer par les signatures mutationnelles [Cancer Research UK (CRUK), Royaume-Uni, par l'intermédiaire du Wellcome Trust Sanger Institute, Royaume-Uni, pour un montant de 5 297 206€ sur 60 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur et détaillés dans le Document GC/59/14 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.

ACCEPTATION DES DONNS

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/59/15 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. NOMME

Dr Maria Sibilia, Autriche)

Dr João P.B. Viola, Brésil)

Dr Christine Friedenreich, Canada) pour une durée de quatre ans au Conseil scientifique

Dr Jacqueline Clavel, France)

Dr Salha M. Bujassoum Al Bader, Qatar)

2. REMERCIE les membres sortants du Conseil scientifique, les Drs Al-Hareth M. Al-Khater (Qatar), Françoise Clavel-Chapelon (France), Lukas A. Huber (Autriche), Luis Felipe Ribeiro Pinto (Brésil) et John J. Spinelli (Canada), de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.

COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Australie, du Canada, de l'Inde, de l'Espagne et du Royaume-Uni, qui demeureront en fonctions jusqu'à la prochaine session du Conseil.

DATE DE LA SOIXANTIEME SESSION DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon, France, les mercredi, jeudi et vendredi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2018 ; et
2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.

ACCEPTATION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS ENTRE DEUX SESSIONS DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de Direction,

Désirant que le plus grand nombre possible d'Etats Membres de l'OMS remplissant les critères décrits dans sa Résolution GC/54/R17 participent aux travaux du Centre,

Désirant augmenter le nombre d'Etats participants pour permettre au Centre d'élargir son programme ordinaire actuel,

Considérant que les Etats Membres de l'OMS peuvent demander à être membres du CIRC entre les sessions ordinaires du Conseil de Direction, au cours desquelles leur candidature devrait normalement être examinée,

1. PRIE le Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants d'examiner les candidatures reçues par le Directeur général de l'OMS le plus rapidement possible et au plus tard 30 jours après leur réception ;
2. DECIDE que le Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants écrira au Conseil de Direction par l'intermédiaire du Directeur, pour l'informer de ses conclusions et demander aux membres du Conseil de répondre par « oui » ou par « non » à la décision préconisée en indiquant une date limite pour la réponse, afin de permettre d'évaluer si l'exigence d'une majorité des deux tiers du Conseil de Direction en faveur de l'acceptation est obtenue, conformément à l'Article XII du Statut du CIRC ; et
3. DECIDE que, si la majorité des deux tiers en faveur de l'acceptation de la candidature (ou des candidatures) est atteinte, l'adoption d'une Résolution sur l'admission du nouvel Etat (ou des nouveaux Etats) participant(s) sera inscrite à l'Ordre du jour.